

DEC181441DR02

**Décision portant délégation de signature à Mme Aïcha Hamdani pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7245 intitulée Molécules de communication et adaptation des microorganismes.**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR7245, intitulée Molécules de communication et adaptation des microorganismes,

**Vu** la décision collective DEC151584DASTR du 15 juillet 2015 portant sur le transfert de gestion des unités du MNHN de la DR 3 à la DR2;

**Vu** la décision DEC163091INEE portant nomination de M. Philippe GRELLIER aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7245 ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Aïcha Hamdani, Technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ....., le

Le directeur d'unité  
Philippe Grellier